



Photo la Nouvelle république

La BAILLAUDIÈRE

A l'occasion du compte rendu de bureau du 7/12/2023, de nombreux élus du territoire ont découvert le *Projet d'écopôle de La Baillaudière*, à Chanceaux-près-Loches/Loches, et le vote de la vente de terrains de la CCLST contre l'avis de la principale commune concernée.

Pendant que le bureau de la CCLST met au vote un projet de territoire en remettant soi-disant les élus municipaux au cœur du projet...

Pourtant le maire de Chanceaux-près-Loches a rappelé au bureau *qu'il a milité depuis 20 ans contre l'enfouissement, pour le tri en particulier des biodéchets et pour une part incitative de la tarification*. Son conseil municipal a refusé cette évolution de la Baillaudière. Le Maire de Loches a lui donné son avis personnel en bureau, favorable à la poursuite de l'enfouissement pour 10 ans des déchets ménagers.

A quoi sert :

Un projet de territoire qui n'entend pas la voix de la commune intéressée qui crie dans le désert depuis 20 ans ?

La commission des déchets ménagers qui n'a jamais débattu de l'avenir du site de La Baillaudière, avantages inconvénients, autres alternatives ?

Le conseil communautaire qui n'aura jamais à étudier ni à donner son avis sur ce projet d'écopôle puisque c'est le bureau seul qui vient de l'entériner ?

Marie-Nicole Suzanne et Fernando Gaete, conseillers communautaires Loches

